

#SÉCURITÉ SOCIALE

CHIFFRES CLÉS

Estimation du préjudice financier lié aux « faux numéros de sécurité sociale » créés en 2017 : 5,6 millions d'euros

Estimation du préjudice lié à l'ensemble des « faux numéros de sécurité sociale » : entre 200 et 802 millions d'euros (hors risque maladie)

Fraude aux cotisations sociales : 20 milliards d'euros estimés en 2014

Fraude aux prestations sociales : 3 milliards d'euros estimés en 2010

PROPOSITION 2

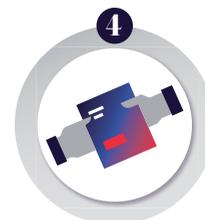
Améliorer la qualité des documents transmis par les organismes au service administratif national d'immatriculation des assurés (Sandia)

PROPOSITION 1

Généraliser le face-à-face au moment de l'inscription à la sécurité sociale des personnes nées hors de France, plutôt que les demandes d'immatriculation par correspondance, avec scans des pièces justificatives

PROPOSITION 3

Renforcer la motivation des agents en faisant du taux de retour sans validation des dossiers par le Sandia un critère d'intéressement



PROPOSITION 4

Renforcer le partage d'informations et des dépôts de plaintes communs

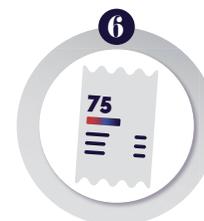


PROPOSITION 5

Poursuivre les contrôles communs entre le Sandia et la direction centrale de la police aux frontières (DCPAF)



6
PISTES
D'AMÉLIORATION



PROPOSITION 6

Généraliser au plus vite la mise en place du numéro identifiant d'attente (NIA) dans tous les organismes de sécurité sociale.

**LA FRAUDE À L'IMMATRICULATION À LA SÉCURITÉ SOCIALE :
COMBIEN COÛTE-T-ELLE ? COMMENT L'ÉVITER ?**

